

MONNAIES DE BILLON ET DE CUIVRE		Pages.
Pièces contremarquées de M, L M et autres (fig. 57 à 61).		216

## SAINTE-LUCIE

Coupures de $1/4$ et $1/3$ de demi gourde (4 réaux), poinçonnées de 2 et 3 marques rondes (fig. 64 et 65) . . . . .	217
Coupures de $1/6$ , $1/4$ et $1/3$ de gourde, poinçonnées de S L (fig. 66 à 68) . . . . .	218
Coupure de $1/4$ de quart-gourde (2 réaux) (fig. 69) . . . . .	218
Coupure de $1/4$ de gourde, poinçonnée de S L (fig. 70) . . . . .	219
Gourde et divisions, coupées en trois parties et poinçonnées de S. Lucie (fig. 71 à 76) . . . . .	220

## SAINT-EUSTACHE

Pièce de 2 sous de Cayenne, contremarquée de S E (fig. 77).	222
---	-----

## SAINT-VINCENT

Coupure de gourde et pièce en C couronné, contremarquées de SV <sup>r</sup> (fig. 78 et 79) . . . . .	222
---	-----

## SAINT-DOMINGUE

## MONNAIES D'ARGENT

<i>Le Cap</i> . Ordonnance des administrateurs touchant la petite monnaie (13 juillet 1781) . . . . .	223
<i>Le Môle</i> . Arrêté des administrateurs pour la fabrication d'une monnaie d'argent (4 brumaire an VII) . . . . .	224
<i>Fort-Liberté</i> . Arrêté des administrateurs au sujet des monnaies (19 messidor an VII) . . . . .	225
<i>Santo Domingo</i> . Ordonnance du général Toussaint Louverture au sujet de la piastre-gourde (21 nivose an IX) . . . . .	226
<i>Santo Domingo</i> . Ordonnance du général Toussaint Louverture pour la fabrication et l'émission d'une nouvelle monnaie d'argent (15 nivose an X) (fig. 80 à 82) . . . . .	227
<i>Le Môle</i> . Arrêté des administrateurs au sujet des monnaies (12 ventose an X) . . . . .	230